

Règlements techniques

Article 01 : Organisation

La Ligue d'Athlétisme de Béjaïa organise sous l'égide de la Fédération Algérienne d'Athlétisme la compétition intitulée : « **Championnat Régional d'Hiver- HAMMANI Abdelkader** ».

Article 02 : Participation et catégorie d'âge

Le Championnat d'Algérie d'Hiver est réservé aux catégories suivantes dans les deux (02) sexes :

- U20.
- Seniors.
- U18 F & G : autorisés à s'aligner dans des épreuves ayant les mêmes caractéristiques.
 - Les U18 F ne peuvent pas prendre part aux épreuves suivantes : **60m haies -Marche-Epreuves combinées-Poids-Javelot-Marteau.**
 - Les U18 G ne peuvent pas concourir dans les épreuves suivantes : **Haies -Epreuves combinées-Lancers**
 - Un athlète des U18 ne pourra concourir que dans un maximum de **trois (3) épreuves** dont seulement **deux (02)** peuvent être supérieures à 200 m.

Article 03 : Les épreuves arrêtées

	Dames	Hommes
Sprint	60m-150m-300m	60m-150m-300m
Haies	60m H (0.84) -300m H (0.76)	60m H (1.06) -300m H (0.91)
Demi-fond	600m-1000m-3000m	600m-1000m-3000m
Marche	10 000m	10 000m
Sauts	Longueur-Hauteur-T/Saut-Perche	Longueur-Hauteur-T/Saut-Perche
Lancers	Poids- Disque-Javelot- Marteau	Poids- Disque-Javelot- Marteau
Ep. Combinées	Pentathlon : 60mH- Hauteur- Poids Longueur- 800m	Heptathlon : 60m- Longueur-Poids- Hauteur 60mH-Perche-1000m

Article 04 : Licence : La présentation de la licence est obligatoire, (licence scannée sur téléphone portable est valable).

Article 05 : Tenue aux couleurs du Clubs : Le port de la tenue du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de WA.

Article 06 :

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une ou un ensemble d'épreuves si le nombre de participants est inférieur à trois (03) athlètes ou si les conditions atmosphériques l'exigent.

Article 07 : Engagements/Inscriptions simultanés (TR.4.3)

Si un athlète est engagé à la fois dans une Épreuve sur piste et dans un Concours, ou dans plusieurs Concours se déroulant simultanément, le Juge-arbitre compétent pourra autoriser cet athlète, pour un tour d'essais à la fois, ou pour chaque essai au Saut en hauteur et au Saut à la perche, à réaliser son essai dans un ordre différent de celui établi par la liste des départs (*ou tel que déterminé lors des 3 essais supplémentaires aux lancers et sauts horizontaux*).

Toutefois, si par la suite un athlète ne se présente pas pour l'essai en question, *il sera considéré* comme y renonçant (-), dès que la période de temps autorisée pour l'essai sera écoulée.

Si l'athlète ne se présente pas lors d'un tour ou essai ultérieur, lorsque son ordre de passage sera à nouveau conforme à la liste des départs, il sera reconnu en échec (X) une fois que la période de temps autorisée pour l'essai se sera écoulée.

Note : Dans les Concours, le Juge-arbitre n'autorisera pas un athlète à faire un essai dans un ordre différent dans **le tour final**, mais il pourra l'autoriser dans un des tours précédents.

Si un athlète n'est pas présent lors du tour final et n'a pas indiqué au préalable qu'il passe son tour, le délai imparti pour son essai courra et s'il ne revient pas avant son expiration, cela sera enregistré comme un essai manqué.

Si un athlète est engagé simultanément dans deux (02) ou plusieurs et il n'honore pas cet engagement, il sera DQ dans l'épreuve à laquelle il a pris part.

Article 08- Abstention dans une épreuve RT 4.4

Un athlète est exclu de toute participation à d'autres épreuves ultérieures (y compris les autres épreuves auxquelles il participe simultanément) de la compétition, dans les cas où :

- La confirmation définitive de sa participation à une épreuve avait été donnée mais il n'y a pas pris part ;
- Il était qualifié, après un Tour de qualification dans une épreuve, pour participer à la suite de cette épreuve, mais y fait ensuite défaut ;
- Il a disputé la compétition sans effort fait de bonne foi. Le Juge-arbitre compétent statuera sur ce point et mention devra en être faite dans les résultats officiels.

Notes importantes, si la règle doit être appliquée:

- *Un certificat médical valide délivré par le Délégué médical désigné peut également être produit mais seulement pour les épreuves qui se tiennent sur un jour ultérieur.*
- *Le délégué technique (ou équivalent) peut permettre à un tel athlète de continuer la compétition, sous son contrôle, sur la base d'une explication ou de raisons logiques (ex: Problème lié au service des transports).*

Article 09 : Réclamations (RT 8)

• Les réclamations concernant les résultats ou le déroulement d'une épreuve doivent être déposées dans les 30 minutes qui suivent l'annonce officielle des résultats de cette épreuve. (Les organisateurs doivent enregistrer l'heure de l'annonce de chaque résultat).

• Toute réclamation doit être faite oralement au Juge-arbitre (s'il n'est pas accessible, la réclamation doit lui être adressée par l'intermédiaire du CIT ou du secretariat technique).

- Elle peut être faite par un athlète, quelqu'un agissant en son nom ou par un officiel représentant une équipe;
- Le Juge Arbitre: -Doit considérer toute preuve disponible afin de prendre une décision équitable;
-Doit statuer sur la réclamation OU la transmettre au Jury d'Appel.

• Un appel auprès du Jury d'appel doit être déposé dans les 30 minutes :

- Qui suivent l'annonce officielle du résultat modifié d'une épreuve selon la décision du Juge-arbitre ; ou
- Qui suivent la notification aux personnes qui contestent, lorsqu'aucune modification de résultat n'intervient.

L'appel doit être fait par écrit, signé par l'athlète, par une personne agissant en son nom ou par un représentant officiel d'une équipe, et doit être accompagné d'une caution de **2000,00 DA** qui ne sera pas remboursée si la réclamation n'est pas acceptée.

Article 10 : Chambre d'appel

Il est important que les athlètes se présentent à la chambre d'appel aux horaires déterminés sans engins ou autre objet interdit. :

Epreuves	Entrée à la chambre d'appel	Entrée sur le lieu de compétition	Obs
Sprint/haies	15' avant le début de l'épreuve	10' avant le début de l'épreuve	Un aide starter récupèrera les athlètes de la chambre d'appel.
1/2 fond	10' avant le début de l'épreuve	5' avant le début de l'épreuve	
Perche	40' avant le début de l'épreuve	30' avant le début de l'épreuve	Un juge désigné par le chef juge récupèrera les athlètes de la chambre d'appel.
Autres concours	25' avant le début de l'épreuve	20' avant le début de l'épreuve	

Tout athlète ne s'y présentant pas à l'heure indiquée, peut se voir refuser la participation.

Article 11 : Confirmation des engagements

- **Mercredi 05 Février à MINUIT**, soit 02 jours avant le jour de la compétition. Passé ce délai, aucune participation n'est tolérée.
- **Aucun engagement ne sera effectué le jour de la compétition.**

Programme Horaire

Vendredi 07.02.25 (Après-midi)

Courses			Concours		
Horaire	Epreuves	Catégories	Horaire	Epreuves	Catégories
14 :45	60mH (0.84)	Dames	14 :40	Hauteur	Dames
15 :00	60mH (1.06)	Hommes	14 :50	Marteau	D + H
15 :15	300m	Dames	14 :55	Perche	D + H
15 :30	300m	Hommes	15 :05	Longueur	Hommes
15 :45	60m	Dames	15 :10	Poids (4kg)	Dames
16 :00	60m	Hommes			
16 :15	600m	Dames	16 :10	Disque (1kg)	Dames
16 :30	600m	Hommes	16 :15	Hauteur	Hommes
16 :45	3000m	Dames	16 :20	Longueur	Dames
17 :00	3000m	Hommes	16 :25	Poids (7.260)	Hommes

Samedi 08.02.25 (Matinée)

Courses			Concours		
Horaire	Epreuves	Catégories	Horaire	Epreuves	Catégories
08 :45	10 000m Marche	D+H	09 :30	Disque (2kg)	Hommes
10 :00	300mH (0.76)	Dames	09 :35	Javelot (0.6kg)	Dames
10 :15	300mH (0.91)	Hommes	09 :40	Triple Saut	Dames
10 :30	150m	Dames			
10 :45	150m	Hommes	10 :50	Javelot (0.8kg)	Hommes
11 :00	1000m	Dames	10 :50	Triple Saut	Hommes
11 :15	1000m	Hommes			

Montées de barre Hauteur & Perche

Hauteur	Hommes	1.70	1.80	1.85	1.90	Puis de 3 en 3cm
	Dames	1.30	1.40	1.45	1.50	Puis de 3 en 3cm
Perche	Hommes	3.50	3.65	3.80	3.90	Puis de 5 en 5cm
	Dames	2.30	2.40	2.50	2.60	Puis de 5 en 5cm

Planche d'appel Triple Saut

Dames	9 et 11m (Choix définitif)	Hommes	13m
-------	----------------------------	--------	-----

Important : Lisez bien le règlement de la compétition avant d'engager vos athlètes

- Les clubs sont priés d'engager leurs athlètes via le site : <http://dzweblicence.com/faa>
- Tout envoi transmis en dehors de cette plateforme ne sera pas pris en considération.
- Dernier délai de confirmation des engagements : **Mercredi 05 Février 2025 à minuit. Dépassé cette date, aucune confirmation ne sera prise en considération.**
- Aucun engagement ne sera effectué le jour de la compétition.